



## CONVENTION

### Entre d'une part

l'académie de Paris  
rue des Ecoles, 75005 Paris  
représentée par Monsieur Patrick GERARD, recteur de l'Académie de Paris

### et d'autre part

l'Ecole Supérieure de Physique et Chimie Industrielles  
et l'Espace Pierre-Gilles de Gennes situé à l'ESPCI  
10 rue Vauquelin, 75005 Paris  
ci-après dénommés ESPCI  
représentés par Monsieur Jacques PROST, directeur.

**Vu** l'arrêté du 19 juin 2008 : *Programmes d'enseignement de l'école primaire*

**Vu** la circulaire n°92-196 du 03/07/1992 : *Participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires*

**Vu** la note de service du 08/06/2000 : *Mise en place du plan de rénovation de l'enseignement des sciences et de la technologie*

**Vu** la note de service DESCO n°2004-0423 du 04/11/04 adressée aux Recteurs : *Charte pour l'accompagnement en sciences et technologie à l'école primaire.*

## PREAMBULE

L'ESPCI d'une part, notamment à travers la structure originale qu'est l'Espace Pierre-Gilles de Gennes, souhaite contribuer au développement de la culture scientifique des maîtres et à la formation de l'esprit scientifique des jeunes enfants. L'académie de Paris d'autre part, en faisant de l'enseignement des sciences et de la technologie une priorité pour les années à venir, souhaite impulser une dynamique pédagogique nouvelle dans ce domaine, conformément aux programmes nationaux pour l'école prévu par l'arrêté du 19 juin 2008.

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT

### Article 1

L'académie de Paris et l'ESPCI conviennent de l'organisation d'actions destinées au renforcement de l'enseignement des sciences et de la technologie dans les écoles primaires.

La présente convention porte sur 3 domaines respectivement appelés :

- ACCOMPAGNEMENT SCIENTIFIQUE DES MAITRES
- ACTIONS DE FORMATION CONTINUE
- RECHERCHE DE NOUVEAUX ACCOMPAGNATEURS

La convention précise les objectifs poursuivis, les modalités d'action et la répartition des charges.

## ACCOMPAGNEMENT SCIENTIFIQUE DES MAITRES

### **Article 2**

L'accompagnement scientifique est organisé conformément à la *Charte pour l'accompagnement en sciences et technologie à l'école primaire* (ASTEP) inscrite dans la note de service DESCO n°2004-0423 du 04/11/04 adressée aux Recteurs (Charte jointe en annexe à la présente convention). Il se situe dans le cadre des instructions et des programmes officiels.

A la suite du colloque ASTEP de décembre 2007, un *Guide de découverte* est édité, qui présente ainsi cette action :

*Afin de développer dans les classes un enseignement reposant sur la démarche d'investigation, l'Accompagnement en Science et Technologie à l'École Primaire (ASTEP) se propose de favoriser l'engagement des chercheurs, ingénieurs, techniciens d'entreprises, étudiants de formation scientifique au bénéfice des enseignants de l'école primaire et de leurs élèves. Scientifiques de métier et étudiants en sciences peuvent en effet apporter une contribution précieuse à cet enseignement.*

*Acteurs et témoins de la science telle qu'elle se fait, ils contribuent à en donner une représentation vivante et stimulante : ils en favorisent également l'enseignement auprès des élèves de primaire, en assurant un rôle d'accompagnateur.*

### **Modalités :**

Une structure scientifique partenaire, proposée par l'ESPCI et agréée par le Recteur, confie à des étudiants volontaires, voire des chercheurs scientifiques volontaires, l'accompagnement d'une classe demandeuse pour l'année scolaire, sous couvert de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription.

Une réunion de préparation précède l'accompagnement dans les classes ; une réunion bilan sera organisée en juin. Elle est réunie par l'IEN et la structure scientifique concernée.

L'IEN et la structure scientifique informent parallèlement l'Espace Pierre-Gilles de Gennes et l'IEN en charge du dossier sciences ; sont transmis chaque fin d'année scolaire à l'Inspecteur d'Académie, le nombre de classes concernées, le nombre d'étudiants impliqués, les sujets traités et le bilan effectué.

L'Espace Pierre-Gilles de Gennes et l'IEN en charge du dossier présentent un bilan académique au groupe de pilotage de juin.

### **Article 3**

L'accompagnement scientifique des maîtres des écoles est assuré par des scientifiques en activité ou retraités, et notamment des élèves-ingénieurs et des enseignants chercheurs. Les actions sont coordonnées conjointement par un responsable de l'Espace Pierre-Gilles de Gennes et par l'inspecteur de l'Education nationale chargé de mission *Sciences et technologie* pour le 1<sup>er</sup> degré.

### **Article 4**

Les accompagnateurs reçoivent une information et/ou une formation détaillée sur les programmes de l'école primaire, ainsi que sur les modalités de leurs interventions. Cette information est assurée conjointement par l'Inspecteur de circonscription et la structure scientifique concernée. Ces interventions sont coordonnées conjointement par l'ESPCI et l'académie de Paris.

### **Article 5**

Les actions d'accompagnement ne donnent pas lieu à rétribution.

### **Article 6**

Les actions d'accompagnement sont, pour les élèves-ingénieurs et les chercheurs, l'objet d'un bilan par l'ESPCI, et pour les enseignants des écoles primaires, l'objet d'un bilan par l'académie de Paris. Une synthèse est ensuite transmise aux signataires de la présente convention.

Une présentation des actions entreprises peut être organisée à destination d'enseignants ou de scientifiques, en fin d'année, de préférence à l'Espace Pierre-Gilles de Gennes, au rectorat de Paris ou en tout autre lieu.

## ACTIONS DE FORMATION CONTINUE

### **Article 7**

L'ESPCI est destinataire du cahier des charges élaboré par l'académie de Paris en vue de préparer le Plan départemental de formation continue du 1<sup>er</sup> degré pour l'année à venir.

### **Article 8**

L'académie de Paris examinera toute proposition d'action de formation élaborée par l'ESPCI dans le PDF ou en dehors du PDF.

## RECHERCHE DE NOUVEAUX ACCOMPAGNEURS

### **Article 9**

Avec le concours de l'académie de Paris, l'Espace Pierre-Gilles de Gennes de l'ESPCI prend contact avec des écoles d'ingénieurs, des écoles doctorales, ou encore des universités, susceptibles de missionner des étudiants, des enseignants et/ou des chercheurs afin d'accroître le nombre d'accompagnateurs.

## **ANNEXE**

*Charte pour l'accompagnement en sciences et technologie à l'école primaire*

-----

Fait en 2 exemplaires originaux

Paris, le .....

Monsieur le recteur de l'académie de Paris

Monsieur le directeur de l'ESPCI

Patrick GERARD

Jacques PROST